

Memento

Acte	Explication	Peine encourue
Piratage article 323-1 du code pénal	Accéder et/ou se maintenir frauduleusement, dans un système	2 à 5 ans de prison 30 à 75 000€ d'amende.
Contrefaçon article L 335-2 du code de la propriété intellectuelle	Toute document (écrits, composition musicale, dessin, film, peinture, ...) en entier ou en partie	3 ans 300 000€ d'amende
Corruption de mineurs article 227-22 du code pénal	Favoriser ou tenter de favoriser la corruption d'un mineur	5 ans avec 75 000€ d'amende 7 ans et 100 000€ si enfant de moins de 15 ans
Diffamation publique article 29 alinéa 1 de la loi sur la liberté de la presse	Allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération	1 an 45 000€ d'amende
Droit à l'image article 226-1 du code pénal	Porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui (capter, fixer, enregistrer, transmettre sans le consentement de leur auteur des paroles prononcées ou l'image d'une personne et/ou montage réalisé avec les paroles ou l'image d'une personne sans consentement)	1 an entre 15 et 45 000€ d'amende
Escroquerie article 313 du code pénal	Tromper une personne contre des valeurs ou des biens	5 ans 375 000€ d'amende
Injures publiques article 29 alinéa 2 de la loi sur la liberté de la presse	Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait.	1 an 22 500€ d'amende

Lexique :

- **Frauduleusement** : de manière malhonnête dans l'intention de tromper en contrevenant à la loi ou aux règlements.
- **La corruption** : le fait d'altérer ce qui est considéré comme juste, sain, correct.
- **Une allégation** : affirmation le plus souvent considéré comme mal fondée ou mensongère.
- **Une imputation** : action de mettre une accusation fondée ou non, sur le compte de quelqu'un.
- **La considération** : action de faire entrer quelque chose en ligne de compte.
- **Le consentement** : action de donner son accord à une action, à un projet, ...
- **Outrageante** : tenir des propos extrêmement grave (injure, ...) constituant une atteinte à l'honneur, à la dignité.
- **Invective** : suite de paroles violentes et injurieuses.